

Depuis 1992



Cadre de référence

Mis à jour et adopté en
Assemblée générale régulière par
les membres présentes le 31 janvier 2019

Note : Dans le présent document, l'usage du féminin répond exclusivement à une volonté d'alléger le texte et ne représente aucun caractère discriminatoire.

Table des matières

Une concertation pour se connaître et se reconnaître	4
Une concertation qui a une histoire à raconter	5
Une concertation qui appartient à ses membres.....	6
Une concertation qui agit sur les enjeux du quartier.....	7
Se concerter autour d'une vision.....	8
Se concerter autour d'une approche et de valeurs communes.....	9
Se concerter autour d'une mission et de mandats rassembleurs.....	11
Se concerter grâce à une structure qui stimule la participation.....	12
Une concertation qui regarde vers l'avenir.....	13

Une concertation pour se connaître et se reconnaître

C'est avec fierté que Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul (Concertation) présente son Cadre de référence mis à jour en janvier 2019. Comme son nom l'indique, c'est un outil qui **encadre** l'ensemble des principes de l'organisme. Il est un guide pour aider les membres, les administratrices et les employées de Concertation à **connaître et reconnaître** les particularités qui les unissent autour de leur table de concertation. Il vise une cohérence accrue des actions menées par Concertation en favorisant une meilleure adhésion de toutes à la vision, à la mission, à l'approche et aux valeurs de l'organisme. Il aide les actrices de Concertation à mieux décider et mieux agir toutes ensemble. C'est donc un document indispensable pour toutes les personnes et les organisations qui agissent au sein de Concertation.

En 2009-2010, Concertation a mené une démarche de planification stratégique dont il est résulté un plan d'action triennal. Afin de mettre en œuvre les deux premières orientations de ce plan, Concertation s'est associée à la Coopérative de travail Interface qui avait pour mandat d'accompagner et de soutenir le comité *Mission et Structure* de Concertation dans l'atteinte des objectifs suivants :

- Clarifier la mission et les valeurs;
- Définir le rôle et le modèle de concertation;
- Préciser la population cible;
- Clarifier les processus décisionnels;
- Actualiser les rôles, les responsabilités et les tâches des instances;
- Clarifier les attentes et les besoins des partenaires;

C'est ainsi que le cadre de référence a été réalisé et adopté en novembre 2011.

Sept ans plus tard, suite à la planification stratégique quinquennale 2017-2022, il s'avérait nécessaire d'actualiser cet outil au cœur de la mission de Concertation qui en constitue l'essence même.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la mise à jour de ce cadre.

Une concertation qui a une histoire à raconter

Jusqu'au début des années 80, il existait peu d'organismes communautaires dans Ville-Émard/Côte-St-Paul. Cependant, avec l'évolution du quartier, en particulier le vieillissement de sa population et son appauvrissement, de nouveaux besoins se sont manifestés. L'idée d'associer toutes les intervenantes du milieu dans une démarche de travail concerté pour y répondre a donné naissance à Concertation. L'organisme s'incorpore en 1992, avec comme finalité d'améliorer la qualité de vie des résidentes et de soutenir les organismes communautaires dans leur mission.

Au cours des années qui suivent, les membres et les partenaires de Concertation participent à la fondation de quelques organismes communautaires, notamment en sécurité alimentaire « Maison d'entraide St-Paul/Émard », en environnement « Pro-Vert Sud-Ouest » et pour les jeunes « Maison de jeunes RadoActif ».

En 2000-2002, une grande démarche de consultation « Opération quartier » est lancée. Plus de 300 résidentes et intervenantes participent alors à l'identification des conditions de succès du développement social et économique du milieu. Ces résultats alimenteront les travaux de Concertation et conduiront notamment à la démarche de revitalisation urbaine intégrée « Opération Galt ». Ainsi, en 2003, Concertation expérimente en collaboration avec l'Arrondissement Sud-Ouest, un projet pilote de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) qui est toujours en cours en 2019.

Notons également que la même année, le comité Famille élabore un plan de développement pour la communauté en collaboration avec la Fondation Lucie et André Chagnon. D'une durée de cinq ans, ce plan fût complété en 2008.

En 2009-2010, Concertation a mené une démarche de planification stratégique. En novembre 2011, le quartier a complété ses réflexions autour de la clarification de la mission et des valeurs de Concertation, la redéfinition de son rôle, de son modèle de structure et la réévaluation de ses-mandats. Le premier cadre de référence est issu de ce processus.

En 2011, CVÉCSP représente plus d'une vingtaine de membres et regroupe plus de 65 intervenantes du milieu sous les thèmes de la famille et la petite enfance, la jeunesse, la revitalisation urbaine et la vie de quartier.

Aujourd'hui, en 2019, Concertation représente plus d'une trentaine de membres actifs et regroupe plus de 12 intervenantes de différents milieux à titre de membres sympathisants et plus d'une centaine de résidentes impliquées. En plus des thèmes cités plus haut, deux autres, la sécurité alimentaire et l'habitation, se sont rajoutés.

Par ailleurs, l'organisme s'implique activement dans différents dossiers et/ou comités réunissant les actrices du Sud-Ouest, notamment les réserves de terrains et le comité d'action en persévérance scolaire du Sud-Ouest de Montréal (CAPSSOM).



Une concertation qui appartient à ses membres

Les actrices qui s'unissent à Concertation sont des organisations et des personnes qui agissent dans le quartier. Leur lien d'appartenance à leur table de quartier se manifeste de différentes façons, particulières à chacun. Toutefois, leurs besoins et leurs attentes envers celle-ci se regroupent autour de quelques éléments rassembleurs.

Au début du processus de réflexion sur les nouvelles orientations de Concertation en janvier 2011, les membres ont exprimé leurs attentes envers Concertation et se sont prononcées sur leur contribution et leur lien d'appartenance à celle-ci.

À ce moment, ils dénotaient que, sans la présence de Concertation, il y aurait un « manque de cohérence et une décentralisation du potentiel d'action dans le quartier ». Pour elles, il est très souhaitable que Concertation continue d'être présente sur le territoire afin « d'agir en cohérence avec tous les niveaux ».

Ainsi, elles souhaitent que Concertation coordonne et fasse le lien entre les différents groupes du quartier afin qu'elle soit :

- Un espace central dans le quartier qui leur permet de se concerter et de se mobiliser;
- Un lieu de rencontre et de participation pour les actrices œuvrant dans le milieu.

En tant qu'actrices, elles sont prêtes à s'impliquer activement au sein de Concertation selon leur réalité, que ce soit aux réunions, dans les actions, dans les comités ou encore en offrant leur expertise.



Une concertation qui agit sur les enjeux du quartier

Concertation positionne ses orientations autour d'une analyse des enjeux du quartier. Ainsi, ses actions doivent répondre aux besoins des résidentes et avoir pour effet d'améliorer leurs conditions de vie, tout en stimulant le développement local ainsi que l'économie des personnes et de la communauté.

Les actions prioritaires de Concertation sont d'abord menées dans le but de lutter contre les inégalités sociales et de favoriser l'inclusion sociale, particulièrement des plus démunies dans une perspective de pérennité.

Pour y parvenir, Concertation s'assure que les enjeux locaux soient ciblés par la communauté - **organismes membres, résidentes et partenaires**- afin que celle-ci :

- Participe activement au développement du quartier;
- Développe son pouvoir d'agir (empowerment) individuelle et collective;
- S'assure que Concertation agisse dans le but de répondre aux besoins des résidentes sur les plans physiologique et psychosocial, de sécurité, d'appartenance, d'estime et d'accomplissement.

L'analyse des enjeux locaux réalisée collectivement par la communauté permet ainsi de définir les actions prioritaires que Concertation choisit de réaliser. Elle fait aussi ressortir les liens à établir avec les enjeux et les actions menées à d'autres niveaux, soit régional et national.

Dans le but de lutter contre la pauvreté, d'un point de vue **social et économique**, Concertation considère que toutes les résidentes devraient être en mesure d'avoir accès à un revenu suffisant pour leur assurer de bonnes conditions de vie et, ainsi, améliorer leur qualité de vie et leur pouvoir d'agir. Ceci suppose, entre autres, que des mesures soient en place pour permettre d'agir sur les enjeux priorités par les actrices.

D'un point de vue plus territorial, Concertation croit qu'il faut dynamiser le **développement local** grâce à la mise en place de **services de qualité**, dans un **environnement sain et sécuritaire**.

C'est donc dans cette perspective, où une analyse globale des enjeux du quartier est d'abord prise en compte, que les membres désirent contribuer à la réflexion et à l'action de Concertation, tout en respectant leur mission respective et les orientations propres à leur organisation.



Se concerter autour d'une vision

Rappelons qu'une Table de quartier existe d'abord pour concerter les actrices sur son territoire afin d'aider à répondre aux besoins du milieu. Sa vision se définit donc à partir de constats faits de l'analyse des enjeux présents dans le quartier.

Ainsi, une vision est toujours liée au changement que l'on veut voir se réaliser, à long terme, dans la communauté. La vision devient un idéal, le rêve collectif que l'organisme se donne pour sa communauté. La vision permet de rallier tous les actrices autour d'un but commun.

Pour sa communauté, CONCERTATION vise :

➤ **L'élimination de la PAUVRETÉ**

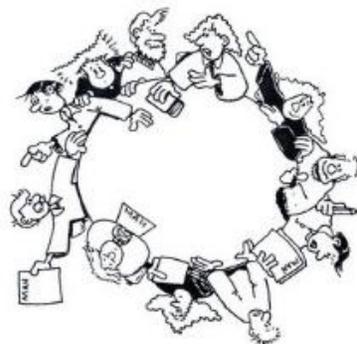
À Ville-Émard/Côte St-Paul, il y aura élimination de la pauvreté et de la précarité quand les résidentes auront un revenu suffisant qui leur permet de couvrir leurs besoins de base et d'avoir une bonne qualité de vie.

➤ **De meilleures CONDITIONS DE VIE**

À Ville-Émard/Côte St-Paul, les résidentes auront de meilleures conditions de vie quand elles ont accès à des ressources matérielles répondant à leurs besoins physiologiques et organisationnelles (structures et services) leur permettant d'améliorer leur sentiment de bien-être, de sécurité et d'inclusion dans la société.

➤ **La mobilisation pour le DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL**

Le développement local sera atteint lorsque le quartier est revitalisé, les conditions de vie sont améliorées, les liens d'appartenance de tous à leur communauté est augmenté et le développement économique est optimisé par une union des efforts des actrices du quartier : publics, communautaires, privés et les résidentes.



Se concerter autour d'une approche et de valeurs communes

L'approche et les valeurs servent à rallier les actrices autour de grands principes auxquels elles doivent croire. L'approche et les valeurs doivent transcender le quotidien de l'organisme et définir comment on y accueille les personnes et comment on travaille avec elles. L'approche et les valeurs sont donc les principes de l'organisme, les balises communes autour desquelles toutes se solidarisent et se mobilisent.

Afin de réaliser sa mission, Concertation adopte une **APPROCHE CONCERTÉE** lui permettant d'agir collectivement :

- En faisant une analyse commune des enjeux du quartier et en partageant des solutions pour y répondre;
- En mettant en commun les expertises et les forces de ses membres, afin de travailler en multiréseaux et de favoriser une intervention multisectorielle;
- En mettant en place des mécanismes de représentation et de consultation des citoyennes afin qu'elles soient au cœur de la démarche de concertation.

Ainsi, cette **APPROCHE CONCERTÉE** permet :

- D'avoir une meilleure connaissance de ce qui se passe sur le territoire;
- D'agir sur des enjeux identifiés et compris collectivement;
- De cibler les interventions et de ne pas dédoubler les actions, tout en s'inspirant de solutions venant d'ailleurs et de notre expérience antérieure et actuelle;
- De travailler sur des enjeux plus globaux et transversaux;
- De toucher une population plus large et d'augmenter la mobilisation;
- D'accroître l'impact des actions de Concertation et de ses membres.



Concertation et ses membres sont aussi guidées par les **VALEURS COMMUNES** qui confirment l'**engagement de toutes** à mettre les efforts pour faire avancer la mission et les actions de la Table :

➤ **LE RESPECT** - agir pour la mission collective de Concertation :

A. En acceptant de travailler dans la diversité avec :

- Des organisations qui ont des missions, des mandats et des structures différentes de la nôtre;
- Des personnes qui communiquent et réfléchissent autrement que soi-même et qui peuvent avoir des positions différentes des nôtres.

B. En agissant de façon transparente et sincère envers les autres membres et envers l'équipe de Concertation.

➤ **LA DÉMOCRATIE** - se donner le pouvoir de :

- S'engager, de s'exprimer, de partager des opinions et de participer à la décision pour faire avancer les enjeux ciblés par CONCERTATION;
- S'informer et d'être informée sur les tenants et aboutissants concernant les décisions collectives à prendre;
- Assumer collectivement les décisions prises par les membres de Concertation et demeurer solidaires.

➤ **L'IMPLICATION** - s'engager, faire de son mieux et agir au-delà du discours en :

A. Mettant en priorité le bien-être collectif des résidentes du quartier;

B. S'impliquant individuellement et collectivement, en tant que membre, au sein de Concertation afin de :

- S'assurer que la communauté ait le pouvoir de participer activement au développement de son quartier;
- Assumer ses responsabilités de membre par rapport aux gestes que l'on pose au sein de Concertation (respect des échéanciers, participation aux activités, contribution dans des comités, etc.), au-delà des intérêts de sa propre organisation.



Se concerter autour d'une mission et de mandats rassembleurs

La mission est une phrase qui résume, en quelques mots, ce qu'est un organisme. On y trouve donc des indications sur sa structure, son territoire, la population à qui il s'adresse, la problématique sur laquelle il veut agir, ainsi que l'essentiel de sa vision et de ses mandats.

Les mandats permettent de définir plus spécifiquement la mission de l'organisme en détaillant les principales actions à poser pour la réaliser. Ils sont souvent les grands axes de travail de l'organisation.

La MISSION : Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul est une organisation sans but lucratif qui rassemble les différents acteurs du quartier qui désirent agir ensemble pour améliorer les conditions de vie des résidents et contribuer au développement local de la communauté.

Concertation a pour **MANDAT PRINCIPAL** de mobiliser les diverses actrices afin d'identifier, d'analyser et d'agir sur les enjeux du quartier dans le but de répondre aux besoins des résidentes.

Autour des enjeux communs du quartier, déterminés collectivement par ses membres et afin de répondre aux besoins ciblés par ceux-ci, Concertation a aussi pour **AUTRES MANDATS de** :

- Représenter ses membres en faisant valoir les prises de position;
- Soutenir ses membres par divers moyens (échanges d'expertise entre les membres, références, outils, formations, etc.);
- S'assurer que chaque membre trouve son compte dans Concertation;
- Informer, sensibiliser, consulter et impliquer les résidentes sur les enjeux du quartier qui les interpellent;
- Encourager, soutenir les membres dans la gestion des projets transversaux qui répondent aux enjeux de quartier;
- Gérer des projets qui répondent aux enjeux du quartier en conformité avec les politiques en vigueur;
- Percevoir et administrer les sommes d'argent provenant de donations, souscriptions, dons, cadeaux ou autres sources, toujours dans le but de réaliser les fins de Concertation.



Se concerter grâce à une structure qui stimule la participation

Toute organisation adopte son mode de gestion qui détermine sa façon de gérer, de décider et de s'organiser. L'organigramme découle du mode de gestion adopté.

La structure permet de préciser les instances (membres, conseil d'administration, officiers, comités, ressources humaines), ainsi que leurs pouvoirs et leurs responsabilités respectifs. La structure est détaillée dans les règlements généraux de l'organisme.

Afin de définir les bases de son organisation pour gérer, décider et s'organiser, Concertation adopte le **MODE DE GESTION PARTICIPATIVE** qui :

- a. Vise le partage du pouvoir, des rapports sociaux égalitaires et respectueux des contributions de toutes;
- b. Tient pour acquis que toutes les organisations qui participent à l'une ou plusieurs instances de Concertation sont membres et agissent comme tel;
- c. Suppose une structure (organigramme) horizontale :
 - Les membres sont fortement engagés dans les décisions et l'action avec l'équipe et la coordination;
 - La coordination est le lien entre le CA et l'équipe;
 - L'équipe est partie prenante à différents degrés dans le processus démocratique et engagée dans les décisions et l'action avec les membres et la coordination.



Une concertation qui regarde vers l'avenir

Nous souhaitons que le contenu de ce cadre de référence demeurera un guide utile pour les membres, les administratrices ainsi que les employées et qu'il les aidera à mieux se concerter autour des enjeux du quartier... dans le but premier d'améliorer le présent et l'avenir de la communauté.

Encore une fois, nos remerciements vont à celles qui ont contribué à son élaboration. Longue vie à Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul!





2 catégories de membres

1. ACTIFS

Organismes communautaires/Organismes communautaires autonomes

Minimum de 4 postes dans un CA de 7 personnes = Majorité au CA

Siège de la présidence

Entreprises d'économie sociale

Institutions publiques et parapubliques

Maximum de 2 postes dans un CA de 7 personnes

Droits

Participer dans toutes instances AVEC un droit de vote
Être éligible au CA

2. SYMPATHISANTS

Citoyens

Projets/Comités/Groupes de travail concerté, non incorporés

Clubs sociaux

Entreprises privées/associations d'entreprises

Fondations

Droits

Participer aux assemblées des membres, SANS droit de vote

Participer aux comités AVEC un droit de vote

Assemblée Publique citoyenne

Assemblée Générale annuelle

Assemblées Régulières des membres

Conseil d'administration

Comités

Coordination

Équipe

Pouvoirs

- Adopter les enjeux, orientations, priorités annuelles, rapport annuel
- Recevoir le rapport du vérificateur, prévisions budgétaires
- Élire le CA
- Nommer ou abolir les comités
- Nommer la firme de vérification comptable
- Émettre des recommandations au CA sur l'allocation des fonds

Pouvoirs

- Suggérer à l'AGA les enjeux, orientations, priorités annuelles
- Adopter le plan d'action annuel, projets transversaux, prises de position
- Entériner ou rejeter les nouveaux membres
- Recevoir les rapports trimestriels d'activités
- Comblir les postes vacants au CA
- Émettre des recommandations au CA sur l'allocation des fonds
- Au besoin, nommer de nouveaux comités

Pouvoirs

- Proposer à l'AG les enjeux, orientations, priorités annuelles, projets transversaux, prises de position
- Produire un plan de travail du plan d'action annuel de la corporation
- Créer des sous-comités
- Évaluer ses activités et faire leur bilan annuel
- Développer des actions concrètes en lien avec les mandats qui lui sont confiés par l'AG

Sous l'autorité du CA et en collaboration avec l'équipe, Voir à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi qu'à la réalisation du plan d'action dans le respect de la mission

Sous l'autorité de la Coordination, voir à la réalisation du plan d'action dans le respect de la mission

Organisée par l'assemblée des membres
Informer, sensibiliser, consulter ou mobiliser les citoyens sur les enjeux du quartier
Ouverte à tous les acteurs du quartier VÉ et CSP (citoyens, organismes, entreprises, institutions, etc.)

Pouvoirs

- Gérer la corporation
- Proposer à l'AG les enjeux, orientations, priorités annuelles, comités, prises de position, projets transversaux
- Évaluer les activités et faire le bilan annuel
- Élaborer et proposer le plan d'action annuel
- Adopter le rapport d'activités, nouveaux Membres
- Élire les officiers
- Agir à titre d'employeur